

meront entr'eux une personne de la dicte ville pour servir de *voyeur*, et se donner garde de la contagion ;... et, sur le champ, les sieurs eschevins ont nommé, pour *voyeur*, maistre Veran Gilliquin. »

Le *voyeur*, qui ailleurs portait le titre de *capitaine de santé*, remplissait un emploi important et périlleux. Voici, d'après Manget, quelles étaient ses attributions :

En premier lieu, les magistrats et les conseils doivent faire élection d'un capitaine de santé qui soit homme courageux, vigilant et non corruptible, parce que de la fidélité de sa conduite dépend la santé publique ; c'est l'exécuteur des résolutions du conseil de santé ; c'est lui qui rapporte l'état du dedans de la ville et du dehors ; c'est lui que l'on commet aux visites des morts, avec les médecins et chirurgiens, et à veiller sur les quarantaines des hommes et des marchandises. Il faut qu'il guide les *corbeaux* lorsqu'ils portent les malades et les morts, et qu'il rapporte au conseil l'état des infects, des malades et de ceux qui meurent, tant de la ville que des hôpitaux, et ce, sur les avis que les médecins, les chirurgiens, les apothicaires, les hospitaliers et les gardes lui en donnent. Outre ce, il faut qu'il aille souvent à la campagne pour la vérification des malades et des morts qui sont aux lieux voisins et pour les transports des meubles et marchandises. Tant y a, que cette charge est fort pénible et dangereuse, et c'est l'un des principaux et des plus nécessaires officiers de la santé. C'est pourquoi il lui faut donner de bons gages et lui taxer ses vacations lorsqu'on l'enverra en visite.

A dater de ce moment, l'épidémie paraît s'éteindre, et il n'en sera plus question pendant près de dix ans. On voit la rigueur des mesures défensives aller toujours croissant, durant cette douloureuse période de six années qui correspond à l'époque la plus troublée des guerres civiles. La malheureuse ville lutte en désespérée contre le fléau qui la dévore. La mortalité dut être grande, et, quand elle fut